

Mémoire de la MRC Les Moulins portant sur le projet de Plan stratégique de développement du transport collectif de l'ARTM

8 décembre 2020

Table des matières

| | |
|--|---|
| Résumé | 3 |
| Préambule | 3 |
| Le Plan stratégique de développement (PSD) | 4 |
| Nos besoins en transport collectif | 4 |
| Recommandations | 6 |
| À propos de la MRC Les Moulins | 7 |

Résumé

Considérant l'ambition du projet de Plan stratégique de développement (PSD) en matière de croissance de la part des déplacements effectués en transport en commun, la MRC Les Moulins est d'avis qu'une attention particulière doit être apportée à son territoire ainsi qu'à l'ensemble de la Couronne Nord de Montréal. Les déplacements des résidents de la Couronne Nord se font largement en auto solo. De plus, ce secteur de la métropole connaît une croissance accélérée. Tout en augmentant son autonomie, la MRC Les Moulins tisse de plus en plus de liens avec les autres MRC de la Couronne Nord. Partie intégrante du Grand Montréal, elle entretient bien sûr des liens étroits avec les autres secteurs de la métropole, dont l'agglomération de Montréal et Laval. Le PSD doit donc soutenir l'amélioration de l'offre de services dans une perspective nord-sud, mais aussi prévoir un lien est-ouest par un réseau de transport collectif structurant. La dynamique du développement et des flux de déplacements sur la Couronne Nord a fait l'objet d'une analyse exhaustive à la Table des préfets et des élus de la Couronne Nord (TPECN). Tout en exprimant sa position dans ce court mémoire, le conseil de la MRC Les Moulins a donné son appui au mémoire détaillé de la TPRCN ainsi qu'à la note technique qui le complète. Les élus soulèvent également l'enjeu du financement du transport en commun et plaident en faveur d'un nouveau pacte fiscal en vue de soutenir de façon durable les coûts d'investissement et d'exploitation.

Préambule

Conscient de la très grande préoccupation de nos citoyens à l'égard des enjeux de la mobilité, le conseil de la MRC Les Moulins accorde une attention prédominante aux questions relatives à la fluidité des déplacements et à la qualité de l'offre de services en transport collectif. Par ailleurs, dans un récent exercice de plan stratégique complété en février dernier, la MRC Les Moulins retenait l'enjeu de la mobilité parmi ses orientations et ses axes de développement.

La MRC est à même d'apporter des réponses aux enjeux de la mobilité durable et de la fluidité des déplacements par ses compétences en aménagement du territoire. Toutefois, le transfert de la gestion du transport en commun à l'échelle du Grand Montréal, à la faveur de la mise en place de l'Autorité régionale de transport collectif (ARTM), fait en sorte que la réponse globale à cet enjeu est désormais dévolue à cette instance.

Depuis la mise en place de l'ARTM, nous avons été à même de constater les contraintes inhérentes à la mise en place de ce nouveau modèle. Nous entretenons toutefois l'espoir que la gestion intégrée du transport à l'échelle métropolitaine puisse générer des gains pour nos collectivités. En ce sens, nous saluons l'initiative de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de se doter d'un Plan stratégique de développement (PSD) du transport collectif.

Notre mémoire se veut une contribution positive à cet exercice fondamental. Nous avons la conviction que plusieurs éléments méritent d'être pris en considération pour permettre à la

MRC Les Moulins et à la Couronne Nord de Montréal de contribuer aux défis liés à l'augmentation souhaitée de l'utilisation du transport collectif en vue de réduire les temps de déplacements et de diminuer les émissions de GES.

Avec nos homologues des autres MRC, nous avons étudié avec minutie la dynamique du développement de nos milieux et les flux de déplacements. Nous vous référons à la note technique produite pour le compte de la TPECN pour prendre connaissance de l'analyse sur laquelle nos positions sont fondées. Bien que le présent mémoire pose un regard plus spécifique sur la situation dans la MRC Les Moulins, nous sommes également solidaires de la position défendue par la TPECN.

Le Plan stratégique de développement (PSD)

Par son PSD, l'ARTM veut hausser à 35 % la part des déplacements effectués en transport collectif en période de pointe dans la métropole d'ici 2031. Rappelons que celle-ci était de 25 % en 2018. Considérant que c'est sur la Couronne Nord qu'on enregistre la plus faible part des déplacements en transport collectif et que ce secteur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a connu et connaîtra un fort développement, à notre avis le contexte spécifique de la Couronne Nord doit être mieux pris en compte dans le PSD dans l'atteinte de cette ambitieuse cible. Il importe de bien tenir compte de ce contexte afin de proposer des solutions à la mesure du défi.

Nos besoins en transport collectif

Le mémoire de la TPECN expose avec conviction la dynamique de développement de la Couronne Nord. La MRC Les Moulins y participe largement. Avec ses 170 000 habitants, elle en est la MRC la plus peuplée. Aussi, au fil des années, elle augmente son autonomie en emplois et son offre de services s'étend constamment (commerce, services de proximité, santé, éducation et culture). Le périmètre d'urbanisation des villes de Mascouche et de Terrebonne permettra à la MRC Les Moulins de poursuivre cet élan pour de nombreuses années.

Le PSD propose d'arrimer le transport et l'aménagement en orientant 60 % du développement démographique près des points d'accès et des axes structurants. Le mémoire de la TPECN soulève la difficulté, sinon l'impossibilité, d'appliquer une telle règle sur la Couronne Nord. Il en est de même sur le territoire de la MRC Les Moulins. En effet, une portion importante des zones en développement sont à l'extérieur des points d'accès et des axes structurants.

Le territoire de la MRC Les Moulins est composé de toutes les facettes des activités urbaines : développements résidentiels (de faible à haute densité), activités économiques (commerces de détails, établissements de services, industries, etc.), institutions de santé et d'enseignement, etc. De plus, la MRC Les Moulins se démarque par l'ampleur des superficies disponibles vouées au développement urbain. Ainsi, dans un esprit d'assurer un développement urbain durable et d'atténuer les émissions de GES, une planification intégrée du développement urbain actuel et futur avec celui des réseaux de transport, dont le transport collectif, s'avère primordiale. Cet arrimage est d'autant plus important qu'il permet d'augmenter la qualité de vie des citoyens.

En plus d'habiter dans des milieux leur offrant à proximité une part importante des emplois et des services répondant à leurs besoins, nos citoyens sont de plus en plus nombreux à se déplacer dans les autres MRC de la Couronne Nord. Le PSD doit apporter une attention accrue à cette réalité dans la desserte à l'intérieur des MRC et proposer un nouveau lieu est-ouest dans l'axe de l'autoroute 640.

Le mémoire de la TPECN et la note technique qui l'accompagne démontrent la dichotomie entre l'organisation du réseau de transport, structuré dans une perspective nord-sud, et l'émergence des flux de déplacements est-ouest sur la Couronne Nord. Pour faciliter ces déplacements et rompre avec le modèle de l'auto solo, il faut offrir une solution attrayante à nos citoyens. Le projet structurant de transport en commun proposé par la TPECN doit impérativement être intégré au PSD de l'ARTM. Cette demande s'inscrit en ligne directe avec l'orientation 1 du PSD, soit de « relier les différentes communautés de la région à l'aide de services de transport collectif performants » et les stratégies qui en découlent, soient « d'organiser la mobilité en fonction d'un réseau de transport collectif structurant » et « d'arrimer le transport collectif à l'aménagement du territoire ».

Aussi, l'appartenance à la métropole fait en sorte que nos communautés entretiennent d'importantes relations avec tout le territoire de la CMM. Dans la MRC Les Moulins, les flux de transport vers Laval et Montréal demeurent névralgiques. C'est pourquoi il est impérieux de consolider nos axes nord-sud, lesquels sont et seront largement empruntés par nos citoyens. Il en va aussi de l'intérêt des secteurs centraux de la CMM, considérant la force de travail et le pouvoir d'achat de nos citoyens.

De façon plus spécifique, le PSD doit prévoir les dispositions suivantes en vue de soutenir l'offre de services et consolider les infrastructures nécessaires au transport collectif :

- Le prolongement de l'autoroute 19 munie de voies réservées pour les autobus et le covoiturage;
- L'aménagement d'un stationnement incitatif dans le secteur Urbanova en lien avec l'aménagement de l'échangeur Urbanova sur l'autoroute 640;
- L'élargissement des ponts Mathieu et Lepage à Terrebonne pour permettre la construction de voies réservées pour les autobus et le covoiturage sur l'autoroute 25 entre l'autoroute 640, l'île Saint-Jean et Laval;

- La mise en place d'un service d'express métropolitain par autobus desservant la gare de Mascouche et le terminus d'autobus de Terrebonne (adjacent à l'autoroute 25), et se rabattant à la future station de métro à Anjou;
- L'élargissement du pont Charles-de-Gaulle pour permettre la construction de voies réservées pour autobus sur l'autoroute 40 sur le territoire des villes de Terrebonne (secteur Lachenaie), Repentigny et Charlemagne et la mise en place d'un service d'express métropolitain par autobus vers la future station de métro à Anjou;
- La bonification de l'offre de services sur le réseau du Train de l'Est : il s'agirait notamment d'évaluer les possibilités d'y implanter un mode compatible avec le REM ainsi que de prolonger les heures de services (en journée et en soirée durant la semaine et en ajouter la fin de semaine), augmenter la fréquence en semaine et offrir du service dans les deux directions (particulièrement aux heures de pointe et en soirée). Ces bonifications permettraient à la MRC de constituer et consolider de véritables aires TOD aux pourtours des deux grandes gares existantes, le tout en conformité avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM;
- L'élargissement de la route 337 entre les rues Rodrigue et Guillemette à Terrebonne (secteur La Plaine);
- La revalorisation de la gare Lachenaie comme point de rabattement des services d'autobus du sud de la région de Lanaudière;
- L'engagement du gouvernement à limiter les contributions financières des villes impactées négativement (rupture de charge de la clientèle de Montréal) par la mise en place du REM.

Recommandations

En vue de permettre aux citoyens de la MRC Les Moulins de contribuer aux objectifs du PSD visant l'amélioration de la mobilité et la réduction des GES par une plus grande utilisation du transport collectif, et ce tout en respectant la capacité de payer des usagers et les limites du financement par la taxe foncière, le conseil de la MRC Les Moulins accordera son appui au PSD de l'ARTM aux conditions suivantes :

- D'inscrire les projets ci-haut mentionnés au PSD, d'implanter dans les meilleurs délais ceux qui relèvent de sa compétence et de contribuer à la réalisation de ceux qui relèvent de d'autres instances;
- D'ajouter au PSD, sur l'axe de l'autoroute 640, un réseau de transport collectif structurant (RTCS) pour compléter l'infrastructure métropolitaine et en amorcer les études dans les meilleurs délais;
- D'établir les implications financières de l'ensemble du PSD et de reconnaître la limite atteinte par les contributions financières locales en vue de convenir d'un nouveau pacte fiscal avec les gouvernements fédéral et provincial pour faire en sorte que ceux-ci assument majoritairement les coûts d'investissement et d'exploitation.

À propos de la MRC Les Moulins

Regroupant les villes de Mascouche et de Terrebonne, la MRC Les Moulins a pour mission de planifier de façon harmonieuse l'aménagement du territoire, d'exercer ses compétences en matière environnementale, d'être le catalyseur de son développement social, économique et touristique, ainsi que d'assurer une coordination des dossiers à l'échelle moulinoise en lien avec ses mandats. La population de la MRC s'élève à 167 130 personnes sur un territoire de 266 km².



710, boul. des Seigneurs, B.P. 204
Terrebonne (Québec) J6W 1T6

T. 450 471-9576

C. info@mrclesmoulins.ca